

**Arrêté portant approbation  
du 4<sup>e</sup> plan régional santé environnement 2023-2027  
de la région Bretagne**

Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU** le code de la santé publique et notamment l'article L.1311-1 à L.1311-7 ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** le plan national santé-environnement 4 (PNSE 4) adopté le 7 mai 2021 ;
- VU** l'instruction gouvernementale du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) ;

**Considérant** les remarques émises par les membres de la communauté régionale santé environnement de Bretagne lors de la consultation organisée entre le 5 et le 25 juin 2023 ;

**Considérant** les avis rendus par le Conseil économique, social et environnemental régional le 3 juillet 2023 et par le Haut conseil breton pour le climat le 5 juillet 2023 ;

**Considérant** l'avis du Comité exécutif de l'Agence régionale de santé du 2 octobre 2023 ;

**Considérant** l'avis du Comité de l'administration régionale du 10 octobre 2023 ;

**Considérant** l'avis du Conseil régional de Bretagne lors de sa session du 12 octobre 2023 ;

**Considérant** l'avis de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie du 20 octobre 2023 ;

**Considérant** le projet de plan élaboré conjointement par le secrétariat régional pour les affaires régionales, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'agence régionale de santé et le Conseil régional de Bretagne ;

**Sur proposition** du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - Le 4<sup>e</sup> plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE 4) de la région Bretagne, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2** - Le 4<sup>e</sup> plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE 4) est mis à la disposition du public sur le site internet [www.bretagne.prse.fr](http://www.bretagne.prse.fr)

**Article 3** - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'Agence régionale de santé, le président du Conseil régional de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **22 DEC. 2023**

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Philippe GUSTIN